

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 8

Artikel: Dossier sur l'évolution du marché de la construction dans le Jura

Autor: Tschumi, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dossier sur l'évolution du marché de la construction dans le Jura

1. Evolution démographique

Les statistiques ci-jointes (annexe N° 1) indiquent que l'augmentation de la population dans les six districts d'expression française du canton a été sensiblement plus lente que dans les autres régions du canton et de la Confédération.

Population en 1960 (recensement fédéral)	118 764
Population en 1950 (recensement fédéral)	109 176
Augmentation 1950-1960	<u>9 588 = 9,7 ‰</u>
Population en 1970 (recensement fédéral)	126 094
Population en 1960 (recensement fédéral)	118 764
Augmentation 1960-1970	<u>7 330 = 6,2 ‰</u>

soit bien en dessous de la moyenne suisse qui est de 15,5 ‰ de 1960 à 1970.

Commentant cette situation lors du colloque organisé par l'Emulation jurassienne, le 24 février 1973, à l'occasion du 100^e anniversaire des chemins de fer du Jura, le professeur André Denis a constaté que, d'après les chiffres du recensement de 1970, le Jura ne compte que 95 habitants au kilomètre carré contre 152 pour la Suisse. Le Jura bernois ne compte qu'une seule ville de plus de 10 000 habitants (Delémont : 11 797 habitants). Il constate encore que la population du Jura accuse une perte de substance très sensible. La population des six districts d'expression française du Jura aurait dû croître de 18 320 habitants de 1960 à 1970 pour atteindre le taux de l'augmentation de la Suisse (15,5 ‰). Sur les 133 communes des six districts en question, 76 ont vu leur population diminuer de 1950 à 1970. C'est une situation alarmante.

L'augmentation de la population ne concerne que quelques régions avantagement situées (région biennoise, Moutier, Delémont). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cette situation :

	1960	1970	+	1972	+/-
1. Région biennoise (Orvin, Vauffelin, Plagne, Romont, La Heutte, Péry, Sonceboz, Corgémont)	5863	6 841	978	6 889	+ 48
2. District de Delémont					
Delémont-Ville	9542	11 797	2255	11 813	+ 16
Bassecourt	2284	2 985	701	3 076	+ 91
3. District de Moutier					
Moutier-Ville	7472	8 794	1322	8 909	+ 115
4. La Neuveville	3216	3 917	701	3 802	- 115
5. Porrentruy-Ville	7095	7 827	732	7 730	- 97
Augmentation pour ces différentes régions			<u>6689</u>		<u>58</u>

sur une augmentation totale de 7330 pour l'ensemble des six districts.

De 1970 au 31 décembre 1972, la situation démographique se caractérise par une stagnation presque complète dans les régions les plus dynamiques du Jura bernois (district de Laufon mis à part), puisque la population n'a augmenté que de 58 unités. Le rythme de la croissance est bel et bien cassé.

Voici l'évolution de la population, de 1970 à 1972, dans quelques-unes des principales communes du Jura :

	1970	1972	+	-
Saint-Imier	6 740	6 701		39
Tramelan	5 549	5 510		39
Delémont	11 797	11 813	16	
Bassecourt	2 985	3 076	91	
Saignelégier	1 745	1 739		6
Bévilard	1 952	1 938		14
Courrendlin	2 656	2 669	13	
Moutier	8 794	8 909	115	
Reconvilier	2 784	2 799	15	
Tavannes	3 869	3 837		32
La Neuveville	3 917	3 802		115
Porrentruy	7 827	7 730		97
Courgenay	1 954	2 040	86	

Ce tableau comparatif prouve qu'il n'existe aucun emballement, aucune trace de « surchauffe » dans l'ensemble du Jura bernois. C'est le calme plat.

2. Avis de construction parus dans la Feuille officielle du 1^{er} janvier au 25 mai 1973

Nous avons retenu les projets d'une certaine importance, dont le coût excède 80 000 francs. Pour les 133 communes composant les six districts jurassiens, les avis de construction s'élèvent à 228 pour les cinq premiers mois de 1973 et concernent pour plus des quatre cinquièmes des constructions d'un prix inférieur à 200 000 francs. Voici la répartition par district :

Courtellary	42 (dont 25 pour la région biennoise)
Delémont	64 (dont 16 pour Delémont et 7 pour Bassecourt)
Franches-Montagnes	15 (dont 5 pour Saignelégier)
Moutier	44 (dont 5 pour Moutier-Ville)
La Neuveville	9 (dont 0 pour la ville)
Porrentruy	54 (dont 11 pour Porrentruy-Ville)

Plusieurs des projets en question concernent des résidences secondaires. D'autres n'aboutissent pas à l'octroi d'un permis de bâtir (financement non assuré, plan d'aménagement et loi sur les constructions non respectés, etc.). Il faut aussi relever que les publications ont lieu les premiers mois de l'année et diminuent sensiblement au cours du deuxième semestre.

3. Consommation du ciment

L'industrie du ciment établit chaque année une statistique relative à la consommation de ciment par région et par tête de population. Il est intéressant de comparer les chiffres suivants relatifs à l'année 1972 :

Consommation du ciment par habitant :

en Suisse	938 kg.
canton de Berne	865 kg.
Jura bernois	506 kg. (sans la région de La Neuveville)

La consommation de ciment dans le Jura bernois, par habitant, représente 53,9 % de la consommation moyenne de la Suisse et est certainement une des plus faibles de Suisse.

4. Enquêtes concernant l'activité des bureaux d'architecture et d'ingénieurs et celle du secteur de la maçonnerie et du génie civil

La commission jurassienne a pris connaissance du résultat des questionnaires. La technicité du problème, l'interprétation des réponses nécessitaient des connaissances approfondies dans le domaine de la construction. C'est pourquoi la commission jurassienne a demandé à M. Parietti, vice-président, de rédiger les questionnaires et de procéder à une synthèse des réponses.

Cet important et long travail a pu être mené à chef grâce aux services de l'Entreprise Parietti et Gindrat SA. Les résultats de cette enquête sont mentionnés dans deux rapports annexés (annexes N^{os} 2 et 3). Les conclusions qu'on en peut tirer sont :

- l'occupation actuelle des entreprises de la construction concerne, en grande partie, des travaux adjugés avant l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 ;
- les perspectives pour le deuxième semestre 1973 sont inquiétantes (chômage, difficultés financières, faillites) ;
- le secteur du génie civil sera presque entièrement paralysé, celui de la maçonnerie sérieusement ralenti.

D'autres arguments pourront encore être invoqués pour justifier le fait que le secteur de la construction n'a pas connu d'accroissement dans le Jura bernois, qu'il était en nette régression en 1972 déjà et que, par sa situation économique et géographique, le Jura bernois est très désavantagé.

Evolution démographique selon recensement fédéral (Annexe N^o 1)

District de Courtelary

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Corgémont	1285	1414	129	—	1645	231	—	360	—
Cormoret	663	633	—	30	641	8	—	—	22
Cortébert	750	767	17	—	776	9	—	26	—
Courtelary	1239	1330	91	—	1462	132	—	223	—
La Ferrière	554	507	—	47	445	—	62	—	109
La Heutte	344	428	84	—	486	58	—	142	—
Mont-Tramelan	134	139	5	—	127	—	12	—	7
Orvin	780	796	16	—	1034	238	—	254	—

Communes	1950	1960	1970		En 20 ans		+	-	
			+	-	+	-			
Péry	1124	1304	180	—	1486	182	—	362	—
Plagne	240	239	—	1	277	38	—	37	—
Renan	1042	1091	49	—	1094	3	—	52	—
Romont	175	215	40	—	213	—	2	38	—
Saint-Imier	5972	6704	732	—	6740	36	—	768	—
Sonceboz-Sombeval	1210	1404	194	—	1446	42	—	236	—
Sonvilier	1580	1595	15	—	1497	—	98	—	83
Tramelan	4951	5567	616	—	5549	—	18	598	—
Vauffelin	237	278	41	—	467	189	—	230	—
Villeret	1155	1125	—	30	1057	—	68	—	98
	23435	25536	2209	108	26442	1166	260	3326	319

Augmentation de la population de 1960 à 1970 3,2 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 5

District de Delémont

Communes	1950	1960	1970		En 20 ans		+	-	
			+	-	+	-			
Bassecourt	1625	2284	659	—	2985	701	—	1360	—
Boécourt	645	706	61	—	756	50	—	111	—
Bourrignon	312	279	—	33	241	—	38	—	71
Courfaivre	1214	1307	93	—	1326	19	—	112	—
Courroux	1626	1667	41	—	1788	121	—	162	—
Courtételle	1412	1618	206	—	1864	246	—	452	—
Delémont	7504	9542	2038	—	11797	2255	—	4293	—
Develier	647	709	62	—	955	246	—	308	—
Ederswiler	151	166	15	—	163	—	3	12	—
Glovelier	898	969	71	—	997	28	—	99	—
Mettemberg	93	80	—	13	75	—	5	—	18
Montsevelier	455	439	—	16	508	69	—	53	—
Movelier	350	384	34	—	338	—	46	—	12
Pleigne	434	396	—	38	364	—	32	—	70
Rebeuvelier	259	266	7	—	240	—	26	—	19
Rebévelier	52	44	—	8	51	7	—	—	1
Roggenbourg	254	260	6	—	232	—	28	—	22
Saulcy	220	234	14	—	249	15	—	29	—
Soulce	325	274	—	51	227	—	47	—	98
Soyhières	570	550	—	20	491	—	59	—	79
Undervelier	432	435	3	—	407	—	28	—	25
Vermes	479	472	—	7	387	—	85	—	92
Vicques	839	938	99	—	1108	170	—	269	—
	20796	24019	3409	186	27549	3927	397	7260	507

Augmentation de la population de 1960 à 1970 14,7 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 11

District des Franches-Montagnes

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Le Bémont	361	360	—	1	307	—	53	—	54
Les Bois	1064	1098	34	—	1110	12	—	46	—
Les Breuleux	1240	1456	216	—	1393	—	63	153	—
La Ch.-des-Breuleux	132	93	—	39	84	—	9	—	48
Les Enfers	158	142	—	16	100	—	42	—	58
Epauvillers	196	201	5	—	195	—	6	—	1
Epiquerez	171	143	—	28	106	—	37	—	65
Goumois	156	170	14	—	113	—	57	—	43
Montfaucon	540	524	—	16	455	—	69	—	85
Montfaverhier	80	76	—	4	56	—	20	—	24
Muriaux	530	461	—	69	392	—	69	—	138
Le Noirmont	1455	1559	104	—	1516	—	43	61	—
Le Peuchapatte	54	63	9	—	38	—	25	—	16
Les Pommerats	308	266	—	42	224	—	42	—	84
Saignelégier	1489	1636	147	—	1745	109	—	256	—
Saint-Brais	343	292	—	51	261	—	31	—	82
Soubey	219	187	—	32	208	21	—	—	11
	8496	8727	529	298	8303	142	566	516	709

Diminution de la population de 1960 à 1970 4,9 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 13

District de Moutier

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Belprahon	141	133	—	8	193	60	—	52	—
Bévilard	1130	1604	474	—	1952	348	—	822	—
Champoz	186	168	—	18	154	—	14	—	32
Châtelat	192	179	—	13	172	—	7	—	20
Châtillon	343	303	—	40	299	—	4	—	44
Corban	457	429	—	28	409	—	20	—	48
Corcelles	198	192	—	6	184	—	8	—	14
Courchapoix	281	305	24	—	318	13	—	37	—
Courrendlin	2218	2418	200	—	2656	238	—	438	—
Court	1355	1493	138	—	1550	57	—	195	—
Crémines	497	548	51	—	560	12	—	63	—
Elay	99	105	6	—	86	—	19	—	13
Eschert	328	322	—	6	358	36	—	30	—
Les Genevez	566	553	—	13	508	—	45	—	58
Grandval	370	393	23	—	426	33	—	56	—
Lajoux	580	566	—	14	525	—	41	—	55
Loveresse	321	322	1	—	287	—	35	—	34
Malleray	1435	1838	403	—	1969	131	—	534	—
Mervelier	539	548	9	—	527	—	21	—	12

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Monible	55	27	—	28	29	2	—	—	26
Moutier	5916	7472	1556	—	8794	1322	—	2878	—
Perrefitte	403	519	116	—	569	50	—	166	—
Pontenet	241	231	—	10	203	—	28	—	38
Reconvilier	2397	2567	170	—	2784	217	—	387	—
Roches	281	265	—	16	323	58	—	42	—
Rossemaison	248	281	33	—	315	34	—	67	—
Saicourt	1140	1067	—	73	932	—	135	—	208
Saules	196	202	6	—	191	—	11	—	5
La Scheulte	69	49	—	20	54	5	—	—	15
Sornetan	148	129	—	19	131	2	—	—	17
Sorvilier	424	392	—	32	386	—	6	—	38
Souboz	173	150	—	23	132	—	18	—	41
Tavannes	3650	3939	289	—	3869	—	70	219	—
Vellerat	124	77	—	47	64	—	13	—	60
	26701	29786	3499	414	31909	2618	495	5986	778

Augmentation de la population de 1960 à 1970 7 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 . . 19

District de La Neuveville

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Diesse	325	310	—	15	277	—	33	—	48
Lamboing	485	474	—	11	464	—	10	—	21
La Neuveville	2709	3216	507	—	3917	701	—	1208	—
Nods	510	473	—	37	464	—	9	—	46
Prêles	507	572	65	—	634	62	—	127	—
	4536	5045	572	63	5756	763	52	1335	115

Augmentation de la population de 1960 à 1970 14,1 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 . . 3

District de Porrentruy

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Alle	1371	1471	100	—	1615	144	—	244	—
Asuel	278	253	—	25	265	12	—	—	13
Beurnevésin	222	177	—	45	204	27	—	—	18
Boncourt	1299	1493	194	—	1528	35	—	229	—
Bonfol	1017	992	—	25	888	—	104	—	129
Bressaucourt	354	398	44	—	391	—	7	37	—
Buix	628	589	—	39	614	25	—	—	14
Bure	613	558	—	55	593	35	—	—	20

Communes	1950	1960			1970			En 20 ans	
			+	-		+	-	+	-
Charmoille	544	494	—	50	480	—	14	—	64
Chevenez	865	768	—	97	678	—	90	—	187
Cœuve	721	707	—	14	614	—	93	—	107
Cornol	831	809	—	22	855	46	—	24	—
Courchavon	321	272	—	49	282	10	—	—	39
Courgenay	1511	1666	155	—	1954	288	—	443	—
Courtedoux	591	621	30	—	651	30	—	60	—
Courtemaîche	745	735	—	10	661	—	74	—	84
Dampfreux	276	237	—	39	191	—	46	—	85
Damvant	214	213	—	1	176	—	37	—	38
Fahy	524	477	—	47	501	24	—	—	23
Fontenais	1012	991	—	21	1024	33	—	12	—
Fregiécourt	190	172	—	18	131	—	41	—	59
Grandfontaine	396	350	—	46	338	—	12	—	58
Lugnez	275	265	—	10	231	—	34	—	44
Miécourt	450	490	40	—	494	4	—	44	—
Montenol	75	80	5	—	76	—	4	1	—
Montignez	356	346	—	10	314	—	32	—	42
Montmelon	167	167	—	—	139	—	28	—	28
Ocourt	214	171	—	43	157	—	14	—	57
Pleujouse	109	85	—	24	90	5	—	—	19
Porrentruy	6523	7095	572	—	7827	732	—	1304	—
Réclère	249	208	—	41	212	4	—	—	37
Roche-d'Or	74	67	—	7	45	—	22	—	29
Rocourt	187	175	—	12	144	—	31	—	43
Saint-Ursanne	1277	1304	27	—	1073	—	231	—	204
Seleute	118	87	—	31	78	—	9	—	40
Vendlincourt	615	668	53	—	621	—	47	6	—
	25212	25651	1220	781	26135	1454	970	2404	1481

Augmentation de la population de 1960 à 1970 1,9 %
 Nombre de communes dont la population a diminué de 1950 à 1970 25

Evolution démographique dans le Jura

Districts	1960 - 1970		Communes Total	+	--
	Augmentation Diminution	population %			
Courtelay	906	3,2	18	12	6
Delémont	3530	14,7	23	12	11
Franches-Montagnes	424	4,9	17	3	14
Moutier	2123	7	34	17	17
La Neuveville	711	14,1	5	2	3
Porrentruy	484	1,9	36	16	20
Total	7330	6,2	133	62	71

Augmentation : moyenne suisse : 15,5 %.



1635

pārli+cie

Chauffage central

Application de la chaleur
à tout usage

Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires

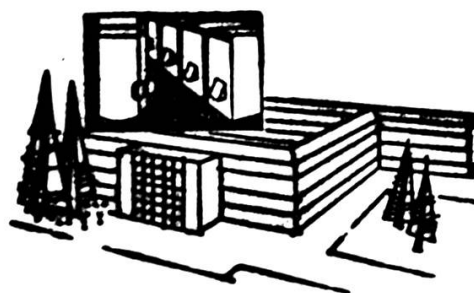
BIENNE

MALLERAY

SAINT-IMIER

TRAMELAN

NEUCHATEL



1645

BECHLER

Tour automatique à tourelle REACTO-MATIC
Travail à la barre (jusqu'à 55 mm \varnothing)
ou en mandrin (jusqu'à 200 mm \varnothing)

- Haute précision
- Simplicité de réglage
- Tourelle à 12 stations correspondant à 12 chariots à mouvements croisés

André Bechler SA CH - 2740 Moutier 1 Tf (032) 93 32 22 Tx 34243

Questionnaire concernant l'activité du secteur de la maçonnerie et du génie civil dans le Jura bernois

(Annexe N° 2)

Entreprises consultées	112
Entreprises ayant répondu	101
Pourcentage des réponses	90 %

1. Etat du personnel

1.1. Etat total du personnel d'exploitation (contremaîtres, maçons, manœuvres, machinistes, spécialistes) :		
au 1 ^{er} mars 1972	1487	
au 1 ^{er} mars 1973	<u>1345</u>	
diminution		<u>142</u>
Saisonniers :		
au 1 ^{er} mars 1972	542	
au 1 ^{er} mars 1973	<u>369</u>	
diminution		<u>173</u>
1.2. Contingent de permis saisonniers accordés :		
pour la saison 1972	1896	
pour la saison 1973	<u>1840</u>	
diminution		<u>56</u>
1.3. Nombre de permis saisonniers effectivement utilisés en 1972 :		<u>1623</u>
1.4. Nombre de permis saisonniers utilisés au 15 mars 1973 :		<u>986</u>

2. Activité

	Bâtiment	Génie civil
2.1. Nombre de soumissions remplies du 1 ^{er} novembre 1972 au 31 décembre 1972	177	129
2.2. Nombre de soumissions remplies du 1 ^{er} janvier 1973 au 28 février 1973	261	205
2.3. Montant des soumissions remplies du 1 ^{er} novembre 1972 au 31 décembre 1972	23 014 300	9 758 600
2.4. Montant des soumissions remplies du 1 ^{er} janvier 1973 au 28 février 1973	39 897 500	21 502 000
2.5. Nombre des travaux adjugés au 28 février 1973 sur la base des soumissions précitées, depuis le 1 ^{er} novembre 1972	150	62
		167

	Bâtiment	Génie civil	
2.6. Montant des travaux adjugés sur la base des soumissions précitées, depuis le 1 ^{er} novembre 1972	15 563 200	3 602 100	
2.7. Nombre des travaux adjugés selon chiffre 2.5, qui ont déjà commencé	75	20	
2.8. Montant des travaux adjugés selon chiffre 2.6, qui sont déjà exécutés au 28 février 1973	1 558 100	533 200	
2.8. Montant des travaux restant à exécuter depuis le 1 ^{er} mars 1973, soit :			
2.6. Travaux adjugés	15 563 200	3 602 100	
./ 2.8. Travaux exécutés	1 558 100	533 200	
Reste à exécuter	<u>14 005 100</u>	<u>3 068 900</u>	
2.9. Montant des travaux adjugés directement aux entreprises, sans soumission, et qui sont à exécuter depuis le 1 ^{er} mars 1973	<u>3 908 200</u>	<u>512 500</u>	
2.10. Occupation des machines et du matériel d'exploitation			
	% total	Réponses reçues	Moyenne
a) au 30 juin 1972	7372	90	81,9 %
b) au 30 octobre 1972	7342	90	81,6 %
c) au 28 février 1973	2612	90	29,0 %
d) prévisions pour le 30 avril 1973	4297	90	47,7 %
2.11. Valeur actuelle approximative de l'inventaire des machines et du matériel d'exploitation au 28 février 1973			<u>38 395 200</u>

3. Prévisions

3.7. Degré d'occupation prévisible en fonction de la réserve de travail depuis le 1 ^{er} avril 1973	% total	Réponses reçues	Moyenne
de 1 à 3 mois	5985	82	73,0 %
de 3 à 6 mois	4811	79	60,9 %
de 6 à 9 mois	3045	77	39,5 %
de 9 à 12 mois	1865	76	24,5 %

Commentaires qui reviennent le plus souvent sous la rubrique « remarques » :

1. Le manque de crédits de construction nous bloque complètement.
2. Nous envisageons de licencier du personnel dès le début du mois de juillet.
3. Il n'y a pas de surchauffe dans le Jura.

4. Les démarches pour l'obtention des permis de bâtir sont toujours plus compliquées et paralysent toute planification de la construction dans les entreprises.
5. Plusieurs petites entreprises font remarquer que vu les restrictions actuelles, elles envisagent de cesser toute activité.
6. Plusieurs des travaux en cours ont été adjugés à la fin de l'année 1972.
7. Il est très difficile d'envisager l'avenir.
8. Nous occupons notre personnel, faute de commandes, au nettoyage et à la réparation de notre outillage.
9. La situation de la construction pour la deuxième partie 1973 et pour l'année 1974 deviendra certainement alarmante.
10. Si nous ne prenions pas l'initiative de financer certaines constructions, nous ne pourrions pas occuper plus de 50 % de notre personnel.

Questionnaire concernant l'activité des bureaux d'architecture et d'ingénieurs dans le Jura bernois

(Annexe N° 3)

Bureaux d'architectes et d'ingénieurs consultés	55
Réponses reçues	47
Pourcentage des réponses	85 %

Remarque : Ceux qui n'ont pas répondu sont en général des bureaux de moindre importance.

1. Etat du personnel

1.1. Total du personnel technique diplômé (y compris le propriétaire du bureau) soit architectes SIA, UTS, ingénieurs SIA, UTS			
au 1 ^{er} mars 1971	nombre		81
au 1 ^{er} mars 1972	»		87
au 1 ^{er} mars 1973	»		90
Sur ce nombre, au 1 ^{er} mars 1973, combien d'étrangers ?			4
1.2. Dessinateurs diplômés, conducteurs de travaux :			
au 1 ^{er} mars 1971	nombre		121
au 1 ^{er} mars 1972	»		111
au 1 ^{er} mars 1973	»		107
Sur ce nombre, au 1 ^{er} mars 1973, combien d'étrangers ?			2
1.3. Apprentis dessinateurs :			
au 1 ^{er} mars 1971	nombre		75
au 1 ^{er} mars 1972	»		82
au 1 ^{er} mars 1973	»		87

169

1.4. Personnel commercial, y compris les apprentis :		
au 1 ^{er} mars 1971	nombre	40
au 1 ^{er} mars 1972	»	42
au 1 ^{er} mars 1973	»	41
1.5. Souffrez-vous de pénurie de personnel technique ?		
réponses positives		2
réponses négatives		44
1.6. Souffrez-vous d'excédent de personnel technique ?		
réponses positives		4
réponses négatives		42

2. Activité

	Bâtiment	Génie civil
2.1. Nombre de mandats reçus		
du 1 ^{er} janvier 1972 au 31 octobre 1973	409	47
du 1 ^{er} novembre 1972 au 31 décembre 1972	106	7
du 1 ^{er} janvier 1973 au 28 février 1973	82	14
2.2. Montant approximatif en honoraires des mandats reçus		
du 1 ^{er} janvier 1972 au 31 octobre 1972	8 259 800	909 000
du 1 ^{er} novembre 1972 au 31 décembre 1972	1 317 100	111 000
du 1 ^{er} janvier 1973 au 28 février 1973	1 714 850	195 000
2.3. Montant approximatif des travaux faisant l'objet des mandats reçus (non compris les honoraires)		
du 1 ^{er} janvier 1972 au 31 octobre 1972	102 443 000	10 500 000
du 1 ^{er} novembre 1972 au 31 décembre 1972	23 348 000	800 000
du 1 ^{er} janvier 1973 au 28 février 1973	19 535 200	2 600 000
2.4. Montant approximatif des travaux exécutés (non compris les honoraires) faisant l'objet des mandats reçus		
du 1 ^{er} janvier 1972 au 28 février 1973	50 771 000	7 703 000
2.5. Nombre de chantiers en cours au 28 février 1973	190	16
2.6. Montant approximatif des travaux en cours à exécuter depuis le 1 ^{er} mars 1973 (non compris les honoraires)	46 012 000	4 031 000

	Bâtiment	Génie civil
2.7. Montant approximatif des travaux adjudés à commencer depuis le 1 ^{er} mars 1973 (non compris les honoraires)	26 904 000	1 100 000
2.8. Montant des travaux confiés dont le maître d'ouvrage en a différé la mise en chantier (non compris les honoraires)	43 015 000	2 500 000
2.9. Montant des travaux non adjudés dont les mandats vous sont confiés et qui devraient commencer en 1973 (non compris les honoraires)	76 761 000	5 371 000
2.10. Y a-t-il des travaux dont les mandats vous sont confiés jusqu'au 28 février 1973, qui ne pourront pas débiter, du fait de l'arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction du 20 décembre 1972 ? Nombre 46	34 469 000	9 800 000
2.11. Même question que 2.10, mais en raison de l'arrêté fédéral instituant des mesures dans le domaine du crédit du 20 décembre 1972 ? Nombre 49	47 185 000	2 000 000

3. Prévisions

3.1. Nombre approximatif de mandats prévisibles dont vous attendez prochainement la commande	130	4	
3.2. Importance de ces mandats en francs			
a) honoraires prévisibles	3 612 000	356 000	
b) montant des travaux prévisibles (sans les honoraires)	47 530 000	4 600 000	
3.3. Degré d'occupation prévisible, en fonction de la réserve de travail depuis le 1 ^{er} avril 1973	% total	Réponses reçues	Moyenne
de 1 à 3 mois	3950	41	96,3 %
de 3 à 6 mois	3330	41	81,2 %
de 6 à 9 mois	2290	38	60,3 %
de 9 à 12 mois	1615	37	43,7 %

Commentaires qui reviennent le plus souvent sous la rubrique « remarques » :

1. Si les mandats ne nous sont pas confiés dans des délais rapides, nous devons licencier du personnel.

2. Dans le Jura, la situation est alarmante à cause de la situation conjoncturelle de l'industrie et des arrêtés fédéraux intervenus ultérieurement. Si la situation persiste et qu'il n'intervient aucun changement dans les dispositions prises par les autorités, ce sera sous peu catastrophique.
3. Un blocage des prix et des salaires aurait été une mesure beaucoup mieux appropriée à la situation actuelle.
4. Nous approuvons pleinement votre initiative, car nous estimons qu'il n'est pas question de surchauffe actuellement dans notre région. Bien au contraire, si la situation devait se prolonger, nous allons au-devant d'une période où il ne sera plus possible d'assurer le plein emploi.
5. Les mandats importants sont en nette régression.
6. Les différents arrêtés fédéraux concernant les interdictions de construire, ainsi que les restrictions de crédits, ajoutés aux problèmes d'urbanisation des régions et de plans de zones des différentes communes, provoquent chez nos clients potentiels un climat d'incertitude et d'indécision de leur part.
7. Les complications administratives en raison des nouvelles lois sur les constructions et sur les permis de bâtir, et la durée des démarches pour l'obtention du permis de bâtir, découragent les clients, retardent les travaux d'une année et trop souvent les interdisent.
8. Plusieurs bureaux d'ingénieurs et d'architectes font remarquer que les nouvelles dispositions de la loi sur les constructions, ainsi que le plan d'aménagement du territoire édicté par le canton de Berne, sont un frein qui devient insupportable.
9. Nous envisageons l'avenir avec beaucoup de crainte.
10. Le mandat de l'Ecole normale de Delémont, dont le montant des travaux ascende à 18 500 000 fr. environ et qui est attribué à deux architectes jurassiens, a été éliminé des statistiques précitées.
11. Un important bureau a incorporé dans ses statistiques des travaux à exécuter pour une somme de 10 millions de francs qui ne se feront pas dans le Jura, mais en Suisse romande. Ces travaux ont été déduits de la statistique.

Voici encore les résultats de l'enquête complémentaire faite par la Fédération jurassienne des entrepreneurs et portée à la connaissance de la Commission jurassienne de stabilisation des marchés de la construction.

**Effectif du personnel occupé dans les entreprises
du bâtiment et du génie civil**

Districts	Réduction au 15 avril 1973 par rapport à 1972	Licenciements prévus au 15 juillet 1973	Licenciements prévus au 15 août 1973	Total du personnel à licencier
Delémont	184	61	128	189
Moutier	141	42	61	103
Porrentruy	135	7	69	76
Jura-Sud	290	81	120	201
Total	750	191	378	569

Lettre adressée par M. Tschumi, conseiller d'Etat et recommandant les requêtes jurassiennes

Au Département fédéral
de l'économie publique
3003 B e r n e

Concerne : exclusion de régions de l'arrêté sur la construction

Monsieur le Conseiller fédéral,

Donnant suite à l'invitation adressée le 13 février dernier par votre département et à laquelle était jointe une première liste des communes bernoises devant être exclues de l'arrêté sur la construction, le Conseil-exécutif vous a transmis, par lettre du 7 mars 1973, une liste complémentaire de 137 communes au total. A cet égard, il s'agissait entièrement de communes sur le territoire desquelles on pouvait, avec certitude, s'attendre à aucune activité excessive dans le domaine de la construction.

Du moment que votre liste comprenait en majeure partie des communes jurassiennes des districts de Delémont, des Franches-Montagnes, de Moutier et de Porrentruy et que les enquêtes menées avaient permis d'établir que dans d'autres régions du canton, nombreuses étaient les communes où l'activité de la construction n'était pas du tout démesurée, mais plutôt partiellement stagnante, il en résulta forcément une quote-part relativement modeste de communes jurassiennes dans la liste établie par le Conseil-exécutif.

Par requêtes des 28 mai et 16 juin 1973, le préfet de Delémont en sa qualité de président de la commission jurassienne d'experts en matière d'arrêté sur la construction — et le préfet de Laufon se sont adressés au soussigné, en lui proposant d'exclure de l'arrêté sur la construction toute la région du Jura bernois. Cette demande a fait l'objet d'une conférence avec des représentants de l'industrie du bâtiment de cette région et le résultat obtenu a donné une image peu réjouissante de son développement économique. Dans presque tous les districts, on constate un ralentissement du degré d'accroissement de la population, voire même une diminution dans bien des communes, conjointement à un chiffre d'affaires modéré dans l'industrie, notamment dans le bâtiment et le génie civil, ce qui occasionne des soucis en nombre croissant aux personnes directement intéressées, comme aussi aux autorités cantonales. Dès lors, tout en reconnaissant la nécessité des mesures fédérales visant à tempérer la surexpansion conjoncturelle, force nous est de souligner que dans les régions dont la croissance économique est ralentie, voire même en stagnation, lesdites mesures produisent un effet diamétralement opposé à nos efforts visant au développement de telles régions.

Quand bien même nous nous rendons compte qu'une exclusion du Jura bernois, dans son ensemble, de l'arrêté sur la construction n'est guère réalisable, nous nous permettons néanmoins de vous soumettre les deux requêtes dûment motivées, en les recommandant instamment à

votre bienveillant examen. Sous ce rapport, nous ne voudrions pas manquer de relever que les constatations faites dans les rapports s'appliquent également, il va sans dire, à d'autres régions de notre canton — avant tout à l'Oberland et aux régions limitrophes. Votre département n'ayant pas encore pris position envers la proposition faite par le Conseil-exécutif, en date du 7 mars dernier, tendant à exclure d'autres communes de l'arrêté sur la construction, nous renonçons pour le moment à compléter les propositions relatives au Jura.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Berne, le 17 juillet 1973.

Le Directeur de l'économie publique :
H. TSCHUMI

La « Transjurane »

Le 6 juillet 1973, la Commission routière jurassienne (organisme quadripartite de l'ADIJ, Pro Jura, le TCS et l'ACS) a organisé une conférence de presse à Moutier. Cette rencontre avec la presse avait pour but de marquer le lancement des appels à différentes personnalités et organisations afin de mettre sur pied le Comité d'action « Pro Transjurane ».

Nous publions ci-dessous l'exposé introductif de M. Charles-André Tièche ainsi que le rapport de la Commission routière jurassienne. Ce rapport est suivi d'une étude de M. Jean Eckert, ingénieur en chef du 5^e arrondissement.

La situation actuelle

par M. Ch.-A. TIÈCHE, président de la Commission routière jurassienne

La conférence de presse à laquelle vous a conviés la Commission routière jurassienne a pour but de vous orienter sur les décisions qu'a prises cet organisme, se basant en cela sur les conclusions du groupe de travail ad hoc institué le 26 avril 1973.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les membres ici présents de ce groupe de travail et dont certains vont commenter à votre intention les propositions de la CRJ.

MM. J. Eckert, P. Etique, P. Freléchoz, F. Lachat et F. Siegenthaler.
MM. H. Brunner et F. Erard sont malheureusement absents.

Avant de leur donner la parole je voudrais, en un court aperçu, résumer la situation actuelle faisant suite à une évolution lente mais néanmoins marquée depuis quelques années.

Entre Bâle et Vallorbe, le programme de la commission fédérale chargée de la planification des routes nationales n'a prévu aucune liaison avec notre voisin du nord-ouest.

Et pourtant :

— les Français font et feront un gigantesque effort de développement sur l'axe Mulhouse - Belfort - Montbéliard - Besançon - Dôle - Beaune en y